

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



**LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3211-2, L. 3211-3 et L. 3211-10;

**VU** le Code général de la sécurité des personnes publiques et notamment l'article 3, 3125-1;

**VU** la délibération n°73 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 mai 2023 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président;

**VU** la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2023 relative à la fixation des tarifs de subvention d'occupation d'espaces publics de la Communauté Urbaine de Recherche et de Recherche en Technologie (CURB);

**VU** la délibération n°42 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 mai 2023 relative à l'attribution de locaux du domaine public à la phase des travaux de rénovation énergétique de la Courche;

**CONSIDERANT** que le bâtiment central d'ESTER a été mis à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2018;

**CONSIDERANT** que la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE a exprimé le souhait d'occuper les locaux pendant la phase travaux;

**DÉCIDE**


Qu'il autorise, du 15 septembre 2023 jusqu'au 30 août 2024, la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE à occuper l'espace public d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, situé au terrain B2C de l'adresse suivante 800 RUE DELLEPAINVILLE à l'angle d'1 rue d'ESTER LIMOGES au lieu dit de l'angle, superficie de 200 m<sup>2</sup>, situé au lieu dit de l'angle, 12 rue d'ESTER LIMOGES.

Le montant de la subvention s'élève à 90,00 € HT par mètre carré et par an pour les travaux et 45,00 € HT par mètre carré et par an pour les autres équipements et en l'absence de

## DÉCISION

# Décision concernant la convention d'occupation provisoire phase chantier de locaux du domaine public avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE

1 DOCUMENT - Publié le 1 Octobre 2025

 **27268.pdf**  
(.pdf, 1,0 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**